



PLACER LE RESPECT DES DROITS HUMAINS AU CŒUR DES ÉLECTIONS

MANIFESTE POUR LES DROITS HUMAINS EN AMONT DES ÉLECTIONS GÉNÉRALES DE 2022 EN ANGOLA

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
A. LA SITUATION D'URGENCE HUMANITAIRE DANS LE SUD DU PAYS	3
B. HOMICIDES ILLÉGAUX	6
C. ARRESTATIONS ET DÉTENTIONS ARBITRAIRES	7
D. LIBERTÉ D'EXPRESSION ET DE RÉUNION	8
E. DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS	10
DROIT À L'ALIMENTATION	10
DROIT À L'EAU	10
DROIT À LA SANTÉ	12

INTRODUCTION

Les Angolais-e-s se rendront aux urnes le 24 août 2022 pour élire un nouveau président et les nouveaux membres du parlement à l'occasion de la cinquième élection générale depuis 1992.

La Constitution de la République d'Angola reconnaît le droit de participer à la vie politique, et notamment le droit de vote, de deux manières : tout d'abord, en garantissant la protection des droits humains dans la Constitution selon les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et de l'ensemble des traités internationaux relatifs aux droits humains auxquels l'Angola est partie, en particulier le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (articles 13 et 26) ; et en déclarant explicitement que « tout citoyen ayant atteint l'âge de 18 ans a le droit de voter, de présenter sa candidature aux élections nationales et locales et de remplir sa fonction ou son mandat, selon les termes de la Constitution et de la législation » (article 54.1).

Cependant, pour exercer pleinement leur droit de vote, les Angolais et les Angolaises doivent pouvoir accéder aux informations relatives aux candidat-e-s et à leur programme. À cette fin, le droit à l'information, consacré par l'article 40 de la Constitution constitue un des éléments essentiels pour rendre le droit de vote effectif. La participation éclairée à la conduite des affaires publiques est le ciment qui rend le droit à l'information et le droit de vote indivisibles. Ils ne peuvent en effet exister l'un sans l'autre. Ainsi, dans le cadre de cette campagne électorale, l'ensemble des partis politiques et des candidat-e-s ont la responsabilité essentielle de présenter leur parcours et leur programme aux électeurs et aux électrices.

Ce manifeste pour les droits humains a pour vocation d'inciter tous les partis politiques angolais et leurs candidat-e-s à informer les électeurs et les électrices en ce qui concerne leur programme et leur stratégie pour répondre aux problématiques relatives aux droits humains suivantes à l'issue des élections :

- (a) la situation humanitaire dans le sud du pays ;
- (b) les exécutions extrajudiciaires ;
- (c) les arrestations et les détentions arbitraires ;
- (d) la liberté d'expression et de réunion pacifique ; et
- (f) les droits économiques, sociaux et culturels et particulièrement les droits à l'alimentation, à l'eau et à la santé.



A. LA SITUATION D'URGENCE HUMANITAIRE DANS LE SUD DU PAYS

Depuis plus de quatre ans, une sécheresse d'une intensité inégalée depuis plus de 40 ans sème la désolation parmi les communautés agropastorales du sud de l'Angola. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) constate que les épisodes de sécheresse sont une facette du changement climatique dont la fréquence et l'intensité ont augmenté dans le sud du continent africain, parmi d'autres régions du monde, depuis le début de l'ère pré-industrielle en raison du réchauffement climatique. En outre, le GIEC prévoit des périodes de sécheresse plus fréquentes et plus intenses dans la région¹. Selon les projections, l'Angola pourrait connaître une hausse de la température moyenne annuelle estimée entre 1,2 et 3,2°C d'ici à 2060 et entre 1,7 et 5,1°C d'ici à 2090, avec un réchauffement plus rapide dans les terres et à l'est du pays².

Le caractère semi-aride de la région est propice aux épisodes de sécheresse cycliques, qui représentent une menace pour les communautés agropastorales en matière d'accès à l'eau et de production de nourriture. La région est négligée et manque d'infrastructures pour l'approvisionnement en eau, ce qui renforce la vulnérabilité des populations en période de sécheresse. La sécheresse qui perdure accélère la disparition des pâturages et aggrave le manque d'eau pour le bétail, qui sont des éléments essentiels pour la survie économique, sociale et culturelle des populations. Le bétail constitue la base de la richesse des populations pastorales. Sa disparition a des conséquences sur la résilience économique, sociale et culturelle des populations. Des milliers de têtes de bétail ont péri au cours de ces dernières années dans le sud du pays.

Le lait de vache et ses produits dérivés sont des éléments fondamentaux de l'alimentation et de l'identité pastorales. Ainsi, leur consommation joue un rôle alimentaire mais constitue tout autant une expression culturelle. Au-delà de sa fonction nutritive, le lait est un élément central du patrimoine socioculturel des populations pastorales. Cette double fonction du lait de vache, à la fois alimentaire et culturelle, voit son existence menacée.

Le manque d'eau généralisé est un véritable fléau pour les éleveurs pastoraux et leurs familles. « L'eau que nous consommons vient du *chimpaca* », explique

¹ GIEC, Rapport spécial sur le changement climatique, la désertification, la dégradation des terres, la gestion durable des terres, la sécurité alimentaire, et les flux de gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestres : Résumé à l'intention des décideurs, août 2019.

² Ibid.



une femme en faisant référence à un trou d'eau naturel contenant une eau insalubre, impropre à la consommation humaine.

Les femmes et les filles doivent consacrer un temps excessif (entre deux et quatre heures par jour) à parcourir de grandes distances pour aller chercher de l'eau. Le manque d'accès à l'eau en quantité suffisante à proximité de leur lieu d'habitation entraîne également des risques pour leur sécurité. En outre, les pénuries d'eau créent des conditions propices aux maladies liées à l'hygiène. Lorsque l'équipe de recherche d'Amnesty International s'est rendue auprès des communautés, des habitant-e-s ont expliqué que le manque d'accès régulier à de l'eau en quantité suffisante avait également des conséquences en matière de santé pour les membres de la communauté. Ils ont déclaré que les enfants, en particulier, présentaient des signes de gale et de lésions de la peau, car ils ne pouvaient pas se laver régulièrement. Ils se grattaient la peau jour et nuit, souvent à l'aide de pierres, jusqu'au sang, pour se soulager momentanément de leurs démangeaisons.

La faim et la soif entraînent la désertification des villages par les hommes jeunes et aptes au travail. Presque toutes les communautés pastorales du sud des provinces de Huíla et Cunene se trouvaient peuplées principalement par des femmes, des enfants et des personnes âgées, souvent contraint-e-s de parcourir de longues distances à pied en quête d'aide humanitaire³.

Le détournement de pâturages par des exploitants commerciaux faisant peu de cas de la diligence raisonnable en matière de droits humains aggrave les conséquences de la sécheresse. Le gouvernement a autorisé ces exploitants et éleveurs commerciaux à occuper des pâturages communautaires et des couloirs de transhumance sans effectuer d'étude d'impact environnemental et sans consulter les éleveurs pastoraux ni obtenir leur consentement et les indemniser, ce qui constitue une violation manifeste de leurs droits politiques, économiques, sociaux et culturels ainsi que de leurs droits procéduraux et environnementaux⁴.

Pour toutes ces raisons, l'élevage dans le sud de l'Angola est un élément du patrimoine culturel de l'humanité en danger.

³ Mission de recherche d'Amnesty International, novembre-décembre 2020, mai-juin 2021.

⁴ Angola : The end of cattle's paradise How diversion of land for ranches eroded food security in the Gambos, 2019.



RECOMMANDATIONS

Au parti élu, quel qu'il soit, qui formera un gouvernement, Amnesty International adresse les recommandations suivantes :

- a) Mettre fin immédiatement à l'occupation illégale des pâturages communautaires, y compris les droits d'usage inter-communautés et en matière de transhumance afin de préserver les vies des personnes, leur résilience et leur dignité ainsi que le bien-être du bétail ;
- b) fournir immédiatement une aide alimentaire d'urgence soutenue et régulière, ainsi qu'un accès sûr à l'eau potable et salubre pour la consommation et l'usage domestiques dans les provinces rurales de Huíla et Cunene ;
- c) adopter une stratégie à long terme visant à améliorer la résilience des communautés rurales et à renforcer leur capacité à s'adapter aux risques liés au changement climatique, notamment par la mise en œuvre de stratégies de réponse reposant sur la communauté en vue de d'améliorer la sécurité alimentaire ;
- d) installer un système de collecte et de stockage d'eau dans les zones sujettes à la sécheresse en vue de garantir un approvisionnement continu suffisant en eau destinée à la consommation humaine et à l'abreuvement des animaux ;
- e) coordonner les efforts aux niveaux national, régional et international en vue d'atténuer les effets négatifs des risques liés au changement climatique, surveiller les mouvements de population dans le contexte des épisodes de sécheresse extrême et proposer des solutions durables aux personnes déplacées.



B. HOMICIDES ILLÉGAUX

Les homicides illégaux demeurent un grave problème en Angola, où les forces de sécurité ont recours à une force excessive pour réprimer des manifestations pacifiques, faisant des dizaines de morts parmi les manifestant-e-s. En janvier 2021, elles ont abattu des dizaines de militant-e-s qui protestaient pacifiquement contre la vie chère dans la ville minière de Cafunfo, dans la province de Lunda-Nord. En plus d'ouvrir le feu sur des manifestant-e-s pacifiques dans la rue, les forces de sécurité sont allées jusqu'à les traquer dans les quartiers et forêts aux alentours. Le nombre exact de personnes tuées et blessées reste inconnu, mais, selon certaines informations, des corps auraient été jetés dans le Kwango, une rivière située à proximité.

Dans la province de Lunda-Nord, pourtant riche en minéraux, la population est en situation de pauvreté extrême, avec des services défectueux en matière d'éducation, de santé, de transport, d'eau et d'assainissement. Pour survivre, de nombreuses personnes, en particulier de jeunes hommes, se livrent à l'extraction artisanale de diamants. Plusieurs d'entre elles ont été tuées par des agents de sécurité d'entreprises diamantaires au fil des années⁵. Les auteurs présumés de ces homicides jouissent toujours de l'impunité pour ces crimes. Les victimes n'ont toujours pas accès à la justice et à des recours effectifs.

RECOMMANDATIONS

Au parti élu, quel qu'il soit, qui formera un gouvernement, Amnesty International adresse les recommandations suivantes :

- a) Respecter, protéger, promouvoir et réaliser les droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique de toutes et tous ;
- b) amener devant la justice dans le cadre de procès équitables tous les membres des forces de sécurité accusés de violence à l'encontre de manifestant-e-s pacifiques et offrir aux victimes et à leurs familles un accès à la justice et à des recours utiles ;
- c) veiller à ce qu'une enquête approfondie, impartiale, indépendante, transparente et efficace soit menée dans les meilleurs délais sur les homicides perpétrés dans la province de Lunda, et traduire les responsables présumés en justice, dans le cadre de procès équitables. Faire en sorte que les victimes et leurs familles aient accès à la justice et disposent de recours utiles.

⁵ Angola, La situation des droits humains dans le monde, 2021.



C. ARRESTATIONS ET DÉTENTIONS ARBITRAIRES

En Angola, il est courant que les autorités arrêtent et détiennent arbitrairement des manifestant-e-s pacifiques et des personnalités influentes de la société civile. Par exemple, après la répression violente d'une manifestation pacifique le 8 février 2021, le Département des enquêtes judiciaires a arrêté José Mateus Zecamutchima, le dirigeant du Mouvement en faveur d'un protectorat des Lundas-Tchokwés. Poursuivi pour « association de malfaiteurs et rébellion armée » et pour avoir « mené la rébellion en vue de renverser le gouvernement », il a été soumis à un procès inéquitable et emprisonné. Il s'est souvent vu refuser tout contact avec son avocat et sa famille.

Le 30 mai 2021, la police de Cabinda a arrêté et placé en détention plusieurs manifestant-e-s après avoir violemment mis fin à leur défilé et avoir confisqué leurs biens, notamment des téléphones portables et des sacs. Cette manifestation s'inscrivait dans un mouvement de protestation plus large contre la faim, le chômage et la vie chère, qui s'étendait sur cinq provinces.

RECOMMANDATIONS

Au parti élu, quel qu'il soit, qui formera un gouvernement, Amnesty International adresse les recommandations suivantes :

- a) Respecter, protéger, promouvoir et concrétiser pleinement et efficacement les droits humains de toutes les personnes et notamment le droit à la liberté et le droit de réunion pacifique ;

- b) mettre fin immédiatement à la normalisation des arrestations et du maintien en détention de manifestant-e-s pacifiques et de militant-e-s politiques et amener les auteurs de violations parmi les membres des forces de sécurité à rendre des comptes dans le cadre de procès équitables. Faire en sorte que les victimes et leurs familles aient accès à la justice et disposent de recours utiles ;

- c) libérer immédiatement José Mateus Zecamutchima et les autres prisonniers politiques et abandonner les accusations forgées de toutes pièces à leur encontre.



D. LIBERTÉ D'EXPRESSION ET DE RÉUNION

Les crises économiques et sociales et les violations des droits humains continuent d'attiser les manifestations, qui se sont multipliées dans tout le pays. Les forces de sécurité ont cependant renforcé leurs opérations afin d'éviter que de tels rassemblements se produisent. Ainsi, le 21 mai 2022, la police angolaise a empêché deux ONG – Omunga et Associação para Desenvolvimento da Cultura e Direitos Humanos (ADCDH) – de tenir une conférence sur la construction de la paix. Les policiers ont bloqué l'entrée de l'hôtel Maiombe à Cabinda afin d'empêcher les participant-e-s d'entrer, affirmant obéir aux ordres de leurs supérieurs.

Le 4 février 2021, à Luanda, la police a empêché des membres du mouvement Société civile contestataire de manifester pacifiquement en faveur d'un renouvellement politique, alors que le parti du gouvernement, le Mouvement populaire de libération de l'Angola (MPLA), était au pouvoir depuis 45 ans. Le 21 août 2021, la police a une nouvelle fois empêché des groupes de la société civile d'organiser une manifestation pacifique à Luanda. Ces collectifs, qui s'étaient regroupés au sein du Mouvement Angola uni, protestaient pacifiquement contre les violations des droits humains et l'aggravation de la misère économique et sociale. Ils défendaient aussi le Front patriotique uni, une initiative récemment annoncée, qui visait à rassembler des partis d'opposition en vue d'affronter le MPLA lors des élections d'août 2022.

Le 30 août 2021, la police a empêché des militant-e-s de se rassembler devant le Parlement pour manifester contre la nouvelle loi électorale qui y était débattue. Le 25 septembre 2021, elle a empêché des centaines de membres du Mouvement étudiant angolais de protester pacifiquement contre l'augmentation des frais d'inscription dans les établissements publics et privés du secondaire et du supérieur.

Dans le but d'attaquer la liberté de la presse, les autorités ont suspendu les licences de chaînes de télévision privées, tandis que des militant-e-s de l'opposition entravaient le travail des journalistes. Le 19 avril 2021, le ministère des Télécommunications, des Technologies de l'information et de la Communication sociale a suspendu les licences des chaînes de télévision Zap Viva, Vida TV et TV Record Africa Angola, ce qui s'est traduit par la suppression de plusieurs centaines d'emplois. Le ministère a indiqué que ces chaînes menaient leurs activités au titre d'une licence provisoire. Ces trois entreprises ont appris avec surprise la suspension de leur licence et affirment n'avoir pas été averties ni avoir reçu notification au préalable d'une quelconque procédure administrative à leur encontre.



Le 11 septembre 2021, des militant-e-s de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola ont empêché des journalistes de TV Zimbo de couvrir leur manifestation publique à Luanda. Les journalistes ont confirmé ces faits, tout en préférant garder l'anonymat par crainte de représailles.

RECOMMANDATIONS

Au parti élu, quel qu'il soit, qui formera un gouvernement, Amnesty International adresse les recommandations suivantes :

- a) Pleinement respecter, protéger, promouvoir et concrétiser les droits humains de l'ensemble de la population et notamment les droits à la liberté, à la liberté d'expression ainsi que le droit de réunion pacifique ;
- b) abroger immédiatement les lois restreignant les droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique ;
- c) offrir dans les meilleurs délais un espace aux journalistes et aux médias indépendants afin qu'ils puissent mener leurs activités sans avoir à subir la peur, des manœuvres de harcèlement et d'intimidation, des menaces et des violences, conformément à la Constitution ;
- d) mettre fin immédiatement au recours aux forces de sécurité en tant qu'instrument de répression des droits humains, et notamment des droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique. Les militant-e-s politiques et défenseur des causes sociales doivent être autorisés à organiser et à mener à bien leurs activités pacifiques.



E. DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Le détournement massif de fonds publics vers les comptes bancaires personnels de hauts représentants du gouvernement et leurs domiciles privés mine depuis longtemps la capacité du gouvernement à garantir l'exercice des droits économiques et sociaux. En juin 2021, le procureur général a annoncé l'arrestation de 24 hauts responsables militaires du cabinet de sécurité du Président de la République qui auraient détourné d'importantes sommes d'argent issues des caisses de l'État. L'un d'entre eux a été arrêté à l'aéroport de Luanda, alors qu'il tentait de quitter le pays avec deux valises d'argent liquide. Selon certaines informations, il détenait 15 véhicules de luxe, 51 propriétés en Angola, en Namibie et au Portugal, en plus de caisses et de sacs retrouvés dans ses appartements, contenant 10 millions de kwanzas, 4 millions d'euros et 1,2 million de dollars des États-Unis. Dans le même temps, la dette publique du pays excédait 100 % du PIB⁶.

DROIT À L'ALIMENTATION

En plus de la famine dans le sud, partout dans le pays, des personnes vivant dans la pauvreté et au sein de communautés marginalisées ont basculé dans une grave insécurité alimentaire, poussant nombre d'entre elles à chercher de la nourriture dans les poubelles pour elles et leur famille⁷.

DROIT À L'EAU

La Constitution angolaise et la Loi relative à l'eau stipulent que l'eau, en tant que ressource naturelle, est un bien public et que le droit à l'eau est « inaliénable et imprescriptible⁸ ». Cependant, contrairement à ce que prévoit cette disposition et aux obligations qui incombent au gouvernement angolais au regard du droit international relatif aux droits humains, l'accès à l'eau potable, en termes de disponibilité, de qualité et d'accessibilité, reste précaire tant dans les zones rurales qu'urbaines pour une majeure partie de la population. Paradoxalement, alors même que le gouvernement angolais se montre dans l'incapacité d'approvisionner en eau les personnes vivant dans le pays, l'entreprise du secteur de l'énergie détenue par l'État Sonangol a signé une déclaration commune d'intention avec des entreprises d'ingénierie allemandes en vue d'exploiter les eaux souterraines du pays pour produire de

⁶ Angola. The end of cattle's paradise: How diversion of land for ranches eroded food security in the Gambos, 2019.

⁷ Ibid.

⁸ Lei de Águas, n° 6/02, de 21 de junho, artigo 5.2: "O direito do Estado relativo às águas, enquanto recurso natural, é inalienável e imprescritível"; Constituição da República de Angola, artigo 95.



l'hydrogène pour l'Allemagne dans le cadre de sa transition vers une énergie propre⁹.

Dans les zones rurales, le développement de l'agro-industrie et de projets d'exploitation minière, pétrolière et gazière entrave l'accès à une eau potable et salubre¹⁰. Le détournement de cours d'eau et le blocage de l'accès à des cours d'eau tels que des rivières, des lacs et des sources par l'installation de clôtures autour de zones entières prive d'accès à l'eau de nombreuses personnes¹¹. Dans la province de Lunda Nord, l'industrie minière a détourné la rivière Kwango, la rendant hors d'accès pour plusieurs communautés à Kwango, Xamutemba et Kapenda Kamulemba¹². Les exploitants agricoles commerciaux ont été autorisés à barrer l'accès aux rivières, aux lacs et aux sources au moyen de clôtures à Curoca (province de Cunene), Savate (municipalité de Kwangar dans la province de Kwando Kubango) et Luangundo (province de Kwando Kubango¹³). Lorsque les sources d'eau naturelles restent accessibles, elles sont polluées. Par exemple, les déversements de pétrole dans les provinces de Cabinda et de Zaire polluent les sources d'eau, et par conséquent, les communautés sont privées de leurs droits à l'eau et à un moyen de subsistance¹⁴.

Dans les zones urbaines, la disponibilité, la qualité et l'accessibilité de l'eau restent précaires pour une grande partie de la population. L'eau potable n'est disponible qu'en petite quantité et elle est de qualité médiocre¹⁵. En avril 2019, la compagnie de distribution de l'eau angolaise (EPAL) a déclaré être en mesure de fournir en moyenne 500 000 mètres cubes d'eau par jour à Luanda, où le besoin réel s'établit à plus d'un million de mètres cubes par jour pour une population dépassant les 6 millions de personnes. Dans la province de Luanda, le besoin réel est de 1,2 million de mètres cubes d'eau par jour, mais la capacité de l'EPAL se limite à 516 582 mètres cubes par jour¹⁶. En outre, la distribution de l'eau est discriminatoire, la priorité étant donnée aux quartiers aisés, au

⁹ Reuters, Angola set to become first supplier of green hydrogen for Germany, <https://www.reuters.com/article/germany-angola-green-hydrogen-idINL6N2Y20AE>, 15 juin 2022. GIZ, Green hydrogen as a driver of energy transition, <https://www.giz.de/en/worldwide/104041.html>, novembre 2021. DW, [Experts urge caution on Angola-Germany green hydrogen deal](https://www.dw.com/en/experts-urge-caution-on-angola-germany-green-hydrogen-deal), <https://www.dw.com/en/experts-urge-caution-on-angola-germany-green-hydrogen-deal/a-62171064>, 16 juin 2022.

¹⁰ Amnesty International, Angola: Land, Basic Rights and Freedoms, 1er mars 2019, <https://www.amnesty.org/en/documents/afr12/0185/2019/en>

¹¹ Ibid.

¹² Ibid.

¹³ Ibid.

¹⁴ Ibid.

¹⁵ Fernando Paulo Faria, Water policy in Angola: Some notes on water supplies in Luanda and Benguela, Mulemba: Revista Angolana de Ciências Sociais 6 (11) (2016), p. 57-83.

¹⁶ Folha 8, A falta de água mostra o mau estado deste estado, <https://jornalf8.net/2019/a-falta-de-agua-mostra-o-mau-estado-deste-estado>, 2 avril 2019.



détriment des quartiers périphériques où les résidents doivent se procurer l'eau auprès de vendeurs ambulants à des tarifs excessivement élevés¹⁷.

DROIT À LA SANTÉ

La pandémie de COVID-19 et les restrictions qui en ont résulté ont aggravé les conséquences de décennies de sous-financement des services. Cela s'est surtout vu dans le secteur de la santé, qui était au bord de l'effondrement. La vague de protestation de l'Ordre des médecins d'Angola est restée sans réponse. En moyenne, chaque jour, des dizaines de personnes sont mortes rien que dans les hôpitaux de Luanda. D'après l'Ordre des médecins, malgré la pandémie de COVID-19, les causes de décès les plus courantes étaient le paludisme, la malnutrition, les diarrhées aiguës, le manque de médicaments et, parmi le personnel de santé, la surcharge de travail. Les conséquences économiques et sociales de la pandémie ont provoqué une hausse importante du nombre de personnes malades admises dans des hôpitaux, et les établissements ne parviennent pas à répondre à la demande¹⁸.

RECOMMANDATIONS

Au parti élu, quel qu'il soit, qui formera un gouvernement, Amnesty International adresse les recommandations suivantes :

- a) prendre des mesures fortes afin de garantir la sécurité alimentaire et ainsi protéger et concrétiser le droit à une alimentation adéquate pour toutes et tous, soit une alimentation disponible, accessible et abordable, sans discrimination fondée notamment sur la situation socio-économique ;
- b) prendre des mesures fortes afin de garantir que les personnes résidant dans les zones rurales et urbaines puissent disposer d'un approvisionnement en eau qui soit adéquat, sûr, abordable et fiable, sans discrimination fondée notamment sur la situation socio-économique ;
- c) investir dans le développement d'un système de santé en mesure de fournir des services de santé fiables, accessibles, acceptables et de bonne qualité à l'ensemble de la population sans discrimination fondée notamment sur la situation socio-économique.

Traduction AIF – sept 2022

¹⁷ Angop, Angola: Expert warns of drinking water quality, 20 septembre 2016. En mars 2019. Amnesty International s'est également entretenue avec des représentant-e-s de la société civile de tout le pays à Luanda. Le problème de l'approvisionnement en eau en Angola est largement connu et reconnu.

¹⁸ Angola, La situation des droits humains dans le monde, 2021.

